

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

LAURENT Henri, Compte-rendu publié dans *Le Moyen Age*, 2e série, t. 28, 1927, pp. 334-341 : CARTELLIERI O., *Am Hofe der Herzöge von Burgund Kulturhistorische Bilder*, Bâles : Benno Schwabe édit., 1926.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site

<http://digitheque.ulb.ac.be/>

Accessible à : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000044_000_f.pdf

O. CARTELLIERI. — **Am Hofe der Herzöge von Burgund. Kulturhistorische Bilder.** — Bâle, Benno Schwabe édit., 1926, gr in-8, XII-329 pages et 25 ill. hors texte.

M. Otto Cartellieri avait nourri le grand projet de nous donner l'histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois qui nous manque encore, l'ouvrage de Barante étant devenu bien désuet. Il en avait mené à bonne fin la première partie avec un volume sur Philippe le Hardi (Leipzig, 1910), un peu court, mais qui réalisait la gageure de présenter en une centaine de pages un tableau complet et abondant en vues nouvelles de la politique multiforme à l'extrême du premier des ducs ; et il était en 1914 sur le point d'achever le volume sur Jean sans Peur, puisqu'il venait, en une série d'articles parus dans les *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie* depuis 1912, d'éclaircir bon nombre de questions obscures et d'éditer plusieurs textes d'un intérêt capital pour l'histoire de ce règne¹, quand la guerre est venue entraver la réalisation de

1. *Chronicon Fontanellense* (S. S., t. II, p. 303). Vogel : *Die Normanen und das Frankische Reich*, p. 133.

2. Tous ces articles ont paru sous le titre d'ensemble *Beiträge zur Geschichte der Herzöge von Burgund*, dans les *Sitzungsberichte der Heidel-*

son plan. Chemin faisant, séduit comme tous ceux qui s'occupent d'histoire du xv^e siècle, par la couleur et le dehors prestigieux de cette époque, il avait noté au passage quantité de détails relatifs à l'histoire de l'art, des mœurs et des lettres. Il nous donne aujourd'hui le résultat de ses recherches dans un superbe volume de luxe. La tenue scientifique excellente de ses précédents ouvrages nous garantit celle du présent volume ; et il faut se réjouir de voir un savant qui réunit à la fois les méthodes d'investigation les plus rigoureuses et une connaissance approfondie de l'histoire politique du temps, cultiver un domaine où se risquent souvent trop d'amateurs.

Ce livre qui vise avant tout à brosser un tableau complet de la civilisation au xv^e siècle n'apportera certes pas toujours aux « bourgondisants » spécialisés des données originales, encore que certaines pages soient très suggestives. Mais le coloris et le mouvement des chapitres, le style très clair rappellent le chapitre admirable que M. Pirenne a consacré au même sujet. Bref *Am Hofe der Herzöge von Burgund* constitue une excellente mise au point synthétique, parfaitement au courant de toute la littérature contemporaine ; toujours aussi précis que vivant, il réalise pleinement la formule : vulgariser sans abaisser.

En une série de chapitres qui font songer à une suite de tapisseries de haute-lisse, nous voyons se dérouler les manifestations les plus frappantes de la vie intellectuelle et sociale du xv^e siècle. Une brève introduction retrace les faits les plus saillants de cette miraculeuse aventure de la branche cadette des Valois qui créa en un demi-siècle un véritable royaume entre la France et l'Empire. Ainsi que l'indique le titre, les figures des quatre grands ducs, si variées et si puissantes, en qui se résume tout le bas Moyen Age et s'annoncent les temps modernes, donnent au livre son unité.

Ce n'est pas sans d'obscures et profondes raisons que le chapitre

berger Akademie der Wissenschaften, Philosoph. Histor. Klasse. Ce sont :
I. *Die Ermordung des Herzogs Ludwigs von Orleans 23 nov. 1407.* (Jahrgang 1912, Abhandlung 11).

II. *Zum Frieden von Chartres, 9, März 1909 (ibid.)*

III. *Zum Frieden von Arras, 1414-1415 (Jhrg. 1913, Abh. 2).*

IV. *König Heinrich V von England und Herzog Johann von Burgund im Jahre 1414 (Jhrg. 1913, Abh. 9).*

V. *Fragmente aus der zweiten « Justification du duc de Bourgogne » des Magisters Jehan Petit, en collaboration avec W. Holtzmann. (Jhrg. 1914, Abh. 6).*

sur la Chartreuse de Champmol ouvre l'ouvrage. Il semble bien qu'en poursuivant avec continuité et ténacité la construction de la Chartreuse, en voulant en faire un Saint-Denis, comme de Dijon un Paris des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi ait voulu marquer qu'à dater de là commençait l'histoire d'un nouveau royaume, indépendant de celui des fleurs de lys. Quoi qu'il en soit, l'histoire de l'art n'a-t-elle pas été ici une préfiguration de l'histoire politique, puisque l'admirable ensemble de statues et de mausolées de Champmol est dû à une école de sculpteurs d'origine flamande qui combine avec bonheur le réalisme des pays du Nord et la grâce et l'équilibre acquis aux leçons de Paris et de Meung-sur-Yèvre ? Ces sculpteurs se recrutaient dans la nombreuse colonie de marchands et d'artisans flamands et brabançons établis à Dijon. Cette constatation nous est l'occasion de regretter que M. Cartellieri n'ait pas élargi le cadre de son livre en y admettant les plus représentatifs des phénomènes économiques et sociaux du temps. Il est impossible d'expliquer l'école burgondo-flamande de Champmol si l'on ne tient pas compte de l'intense courant de relations commerciales qui unit les villes drapières flamandes et brabançonnaises aux foires de Champagne, de l'Île-de-France et de Bourgogne. Mais ceci n'est pas un grief excessif. Ayant autrefois étudié, en vue d'un cours, cet épisode capital de l'histoire de l'Art, c'est dans la bibliographie annexée par M. Cartellieri à ce premier chapitre que nous avons jeté quelques coups de sonde dont le résultat est tout à son honneur : non seulement il a fait usage de tous les ouvrages, articles, recueils de documents indispensables, mais le texte de certaines notes nous donne à penser qu'il connaît les travaux de détail de pure érudition, et s'abstient de les citer toujours, de peur d'encourir le reproche de pédantisme.

Avec le chapitre suivant, l'*Apologie du Tyrannicide*, c'est tout un autre aspect de l'histoire du xv^e siècle qui nous apparaît, en brutal contraste avec le précédent. C'est un récit très animé de l'extraordinaire agitation de plume et de parole — analogue à celles de la Ligue et de la Fronde — par laquelle Jean sans Peur essaya de justifier l'assassinat de Louis d'Orléans, et ses adversaires de rétorquer ses arguments. Du même coup, c'est un tableau de l'activité de l'Université de Paris avec ses raisonneurs et ses procéduriers de profession lancés à plein corps dans une mêlée dont le procès de Rouen sera un autre épisode marquant. Ce chapitre supporte la comparaison avec les brillantes pages que M. Pierre Champion, autre fervent du xv^e, a consacrées, il y a quelques années, dans son

édition définitive du procès de Jeanne d'Arc¹, au rôle des facultés parisiennes à cette époque. De plus, il compte parmi les plus suggestifs du livre et dépasse la portée d'une simple « mise au point », car il détermine dans quelle mesure cet épisode constitue un chapitre d'un intérêt primordial dans l'évolution de la théorie de la raison d'État.

Le chapitre suivant, *le Prince*, se relie ainsi tout naturellement au précédent. On reste confondu en constatant avec quelle rapidité les ducs de Bourgogne, simples feudataires de la couronne de France en 1363, sont parvenus à créer un culte de leur personne, une mystique, presque une religion de leur quasi-royauté, comme en témoigne entre autres preuves l'étiquette compliquée qui régnait à leur cour. Le prestige que leur conféra leur ascension, le luxe inouï dont ils s'entouraient, des créations parfaitement conscientes comme la fondation de l'Ordre de la Toison d'Or, en sont les causes. Une des preuves les plus saisissantes est la facilité avec laquelle le plus grand d'entre eux, Philippe le Bon, a fait accepter par son siècle sans scandale, non seulement la présence de douzaines de bâtards, mais encore la collation de sièges épiscopaux à deux d'entre eux².

L'institution qui demeure le support de toute la vie sociale des classes supérieures est toujours *la Chevalerie*³ ; mais elle est battue en brèche par l'évolution générale des faits et des idées. En somme son éclat ne doit pas tromper, elle jette ses derniers feux avec les ducs de Bourgogne qui s'efforcent de la défendre contre les atteintes des temps et de la ranimer par des créations artificielles comme la Toison d'Or et des projets de croisade. Mais il reste précisément à démontrer que ces derniers étaient sincères⁴. Certes nous voyons, encore en pleine lutte entre Bourguignons et Armagnacs, le frère de Jean sans Peur, Antoine, duc de Brabant, voler de Bruxelles à Azincourt en deux jours, brûler les étapes, se jeter

1. P. Champion, *Le Procès de Jeanne d'Arc* (Paris, 1921, 2 vol. in-8). Introduction, t. II, p. xvi et suiv.

2. Pages 58 et 270 : l'article du baron de Reiffenberg (1846 doit être complété par celui de H. Nélis. *Bâtards de Brabant et bâtards de Bourgogne*. *Revue belge de philol. et d'hist.*, I, 1922, pp. 337-342.

3. Ce chapitre légèrement modifié a paru sous le titre : *Die ritterliche Gesellschaft am burgundischen Hofe*. *Histor. Zeitschrift*, t. 132, 1925.

4. Le livre récent de M^{lle} J. D. Hintzen, *De kreistocht plannen van Philips den Goede* [Les projets de croisade de Philippe le Bon] (Thèse de Leyde-Rotterdam, 1918, in-8°) n'a pas fait avancer la question.

dans la bataille sans armure et y périr en preux plutôt que de manquer au rendez-vous de son suzerain ; et il faut que Jean sans Peur cache à son fils aîné, le comte de Charolais, l'éventualité de la bataille pour l'empêcher d'y prendre part. Lui-même, qui n'a pas de plus vif désir que la défaite des Français, y va de son geste après Azincourt, il envoie son gant au roi d'Angleterre. Mais — M. Cartellieri aurait pu citer le fait qui est représentatif de la notion de chevalerie à cette époque — Henri V soit qu'il fût ironiste, soit plutôt qu'il jugeât que le temps de ces usages était passé, renvoya poliment le gant. Somme toute, les massacres de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt ont été, comme le disait M. Calmette, de salutaires saignées, et la figure de Jacques de Lalaing sur laquelle l'auteur s'étend avec raison, nous apparaît comme celle d'un personnage déjà désuet. Aussi bien, c'est d'un boulet bien ajusté que périclète sur le champ de bataille ce type du parfait chevalier : « Le conflit entre l'idéal chevaleresque et la réalité au xv^e siècle ne saurait ressortir d'une façon plus saisissante » (p. 103).

Le chapitre consacré à *la Femme* forme une heureuse suite du précédent : un des premiers préceptes du code chevaleresque est la protection du sexe faible. Un choix excellent de textes littéraires du *Roman de la Rose*, de Christine de Pisan, de Martin Le Franc, de Villon¹ déroule sous nos yeux une galerie extrêmement bigarrée, qui va de la Pucelle et de Jacqueline de Bavière à la reine Isabeau et à Agnès Sorel. Là encore, même conflit entre les Codes et la réalité. Sous les principes des ordres de chevalerie et les disputes des puits d'amour où l'on donne la couronne à l'amour durable et fidèle, se cache à peine une licence effrénée², telle qu'on n'en constate

1. Remarquons que ce portrait moral de la femme du xv^e siècle est tracé à l'aide de documents littéraires seuls ; et bien entendu il est impossible de procéder autrement. Il convient pourtant que l'on use avec prudence des textes de la littérature d'imagination ou lyrique à des fins proprement historiques ; la littérature n'a cédé que récemment et pour très peu de temps au goût de la « tranche de vie ». Le chapitre approfondi de la critique historique théorique relatif à l'utilisation des sources purement littéraires reste à écrire.

2. On trouve rarement de cette époque des traces de sentiments aussi intimes que ceux exprimés par Philippe le Bon dans une lettre publiée par M. Grünzweig qui a échappé à M. C. (*Rev. Belge de philol. et d'Hist.* t. IV, 1926, p. 435.)

Le fondateur de la Toison d'Or y fait allusion en termes précis à une bonne fortune du duc de Clèves : « Je vous prie, faites moy savoir de

guère de pareille en remontant de plusieurs siècles le cours de l'histoire. La guerre nationale contre l'Anglais, la guerre civile à l'intérieur, les luttes sociales ont été les causes des désordres moraux effroyables que racontent toutes les sources de l'époque. Les adultères, les raptés et les viols que raconte M. Cartellieri ne se rencontrent pas seulement dans les milieux de la cour, mais dans toutes les classes. Le meurtre de Guillaume de Flavy par sa femme et l'amant de celle-ci, dont M. Champion nous a fait un récit dramatique dans son premier livre ¹, et l'acquittement des coupables après un long procès au Parlement en disent long sur la rapide et profonde décadence de la morale publique pendant la guerre de Cent Ans.

Dans les deux chapitres suivants, les tournois et les pas d'armes, les représentations théâtrales, les banquets coupés d'« entremets » défilent devant nos yeux. Parmi ces fêtes, l'auteur a mis surtout en relief le fameux Banquet du Faisan qui a fait couler tant d'encre. Il avait déjà consacré plusieurs études aux questions qui font l'objet de ces chapitres, et qui mériteront peut-être d'être reprises dans un compte rendu spécial ².

Le chapitre relatif à *la Vauderie d'Arras* est introduit par quelques pages pleines de choses substantielles et souvent neuves sur le sentiment religieux et le clergé au xv^e siècle, époque de fermentation religieuse intense, de prosélytisme, de poursuite furieuse de l'hérésie et de la sorcellerie. Il aurait fallu y introduire quelques considérations sur certain état d'esprit dont témoigne souvent l'iconographie de l'époque, notamment certains gisants : l'homme

la belle, tout ce qui s'en pourra écrire, avenc de vos fais s'il vous platt, beau sire ».

1. P. Champion, *Guillaume de Flavy*. (Biblioth. du xv^e siècle. I, Paris, 1906) chapitre iv.

2. *Das Fasanenfest. Am Hofe der Herzöge von Burgund (1454)*. Histor. polit. Blätter, t. 167, 1921.

Der Pas de la Dame Sauvage am Hofe Herzog Karls des Kühnen von Burgund. Histor. Blätter, I, 1921.

Theaterspielam Hofe Karls des Kühnen von Burgund. German.-roman. Monatschrift, t. IX, 1921.

Ritterspiele am Hofe Karls des Kühnen von Burgund (1468). Tijdschrift voor Geschiedenis, 1921.

Plusieurs élégantes traductions allemandes inédites de fragments de poésie française, dues à M^{me} Éva Cartellieri, se trouvent dans ces chapitres.

du xv^e siècle, le grand personnage surtout, dont la conscience était souvent encombrée par le souvenir de meurtres, d'empoisonnements et de rapt, semble avoir vécu dans l'horreur de l'attente de la mort. Il n'en reste pas moins que M. Cartellieri a écrit une étude tout à fait remarquable sur la Vauderie d'Arras, ce procès de sorcellerie qu'on ne connaissait que par les ouvrages généraux de Hansen et de H. C. Lea et a bien marqué les incidences politiques de l'affaire¹.

Enfin, le livre s'achève par une description de la *Bibliothèque des ducs* et par une étude sur *l'Art et les Artistes dans les Pays-Bas*. En parcourant la bibliographie de ces chapitres, qui est minutieusement établie malgré l'abondance de la matière, on reste frappé de l'étendue et de la variété de l'œuvre du comte P. Durrieu, on songe à l'immense masse de trouvailles qui restent enfouies dans ses papiers et on mesure la perte irréparable qu'éprouva l'érudition française en 1926 à la mort de l'homme qui connaissait le mieux les miniatures de l'époque des Valois. M. Cartellieri est le premier à avoir tenté un bref aperçu d'ensemble sur la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, l'ouvrage de M. Doutrepont étant limité à celle de Philippe le Bon d'après l'inventaire de 1420. Le dernier chapitre du livre, chapitre d'histoire de l'art, burine quelques figures bien choisies de miniaturistes, de sculpteurs, — particulièrement ceux qui ont fait suite à l'école flamande de Champmol, les la Huerta, les Le Moiturier — de peintres — surtout les van Eyck, van der Weyden, Bouts et van der Gœs, de médailleurs² et de lapissiers.

Bref, le livre de M. Cartellieri nous donne un tableau complet de la civilisation au xv^e siècle en France et dans les Pays Bas ; il est digne de tenir pour cette époque la place que tient pour la Renaissance l'ouvrage classique de Burckhardt ; la matière du livre est uniquement extraite de l'histoire de France, et ceux qui liront ce livre se rendront vite compte, comme ceux qui connaissent l'au-

1. Qu'est-ce que le Parlement d'Ypres, p. 217 ? Il s'agit évidemment du Conseil de Flandre qui fut fixé à Ypres de 1451 à 1463 avant d'aller s'établir définitivement à Gand.

2. Pour le médailleur Candida, pp. 249 et 311, détails complétant l'ouvrage général de Habich dans les monographies récentes de V. Tourneur : *Jehan de Candida, diplomate et médailleur au service de la maison de Bourgogne*. *Rev. belge de numismat. et de sigillogr.*, 70^e ann., 1914, [1914-1919] et de C. Couderc : *Jean de Candida, historien*. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXXV, 1924.

teur, que c'est un ami de la France. Nous ne croyons pas faire de plus bel éloge de ce superbe volume qu'en souhaitant vivement d'en voir bientôt une traduction française. Le grand public et les érudits eux-mêmes grâce à l'appareil bibliographique y trouveraient également profit. Une illustration de 25 hors-textes choisis avec un goût très sûr, fait honneur tout comme l'excellente présentation typographique à la maison Benno Schwabe de Bâle qui édite ce très beau volume.

Henri LAURENT.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

<http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemple de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.